

**RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS
D'INSPECTEUR EXTERNE DES
FINANCES PUBLIQUES
2018**

AVRIL 2018



-I- Présentation du concours

Le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 fixe le statut particulier des personnels de catégorie A pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques.

L'arrêté du 2 mars 2011 fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves. La note d'organisation n° 23-2017 du 2 mai 2017 et la note logistique n° 37-2017 du 16 juillet 2017.

1.1 Les conditions pour concourir

Un arrêté ministériel, en date du 27 avril 2017, autorise au titre de l'année 2018, le recrutement d'inspecteurs des Finances publiques.

Le concours est ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

La condition de diplôme n'est pas opposable aux mères et pères de trois enfants et plus ainsi qu'aux sportifs de haut niveau.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées, est la suivante :

- Épreuves écrites d'admissibilité obligatoires :

Épreuve n° 1 : rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières (durée 4 heures - coefficient 7 - note éliminatoire inférieure à 5). Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des conclusions et/ou formuler des propositions.

Épreuve n° 2 : au choix du candidat - option à préciser à l'inscription – (durée 3 heures - coefficient 5 - note éliminatoire inférieure à 5) - Réponses à des questions et/ou commentaires d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques et/ou résolution d'un ou plusieurs problèmes selon option choisie :

- Option 1 : Droit constitutionnel et administratif ;
- Option 2 : Institutions, droit et politiques communautaires ;
- Option 3 : Droit civil et procédures civiles ;
- Option 4 : Droit des affaires ;
- Option 5 : Analyse économique ;
- Option 6 : Économétrie et statistiques ;
- Option 7 : Mathématiques ;
- Option 8 : Gestion comptable et analyse financière ;
- Option 9 : Finances et gestion publiques.

- Épreuves d'admission - 2 épreuves orales et 1 épreuve écrite obligatoires :

Épreuve orale n° 1 :

Durée 30 minutes - coefficient 6 - note éliminatoire inférieure à 5

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur. L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat, durant environ 5 minutes, de son parcours. Il se poursuit par un échange avec le jury notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

Épreuve orale n° 2 :

Durée 20 minutes - coefficient 4 - note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve consiste en un exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort suivi de questions en rapport avec le sujet traité et/ou le programme de l'option choisie par le candidat parmi les options suivantes :

- Option 1 : Droit constitutionnel et administratif ;
- Option 2 : Institutions, droit et politiques communautaires ;
- Option 3 : Droit civil et procédures civiles ;
- Option 4 : Droit des affaires ;
- Option 5 : Analyse économique ;
- Option 6 : Économétrie et statistiques ;
- Option 7 : Mathématiques ;
- Option 8 : Gestion comptable et analyse financière ;
- Option 9 : Finances et gestion publiques.

Épreuve écrite n° 3 :

Durée 1h30 – coefficient 1

L'épreuve consiste en la traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien.

1.3 Composition du jury

Christophe MOREAU, administrateur général des Finances publiques, est nommé en qualité de président du jury du concours externe pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 8 août 2017 nomme seize membres, soit cinq administrateurs des Finances publiques adjoints, sept inspecteurs principaux, trois inspecteurs divisionnaires et une inspectrice.

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté du 14 décembre 2017. Celui-ci nomme cent huit membres titulaires soit trente-trois administrateurs

des Finances publiques adjoints, quarante-quatre inspecteurs principaux, vingt inspecteurs divisionnaires et onze inspecteurs et prévoit également six suppléants.

1.4 Nombre de postes

Selon l'arrêté du 21 août 2017, publié au Journal Officiel le 24 août 2017, le nombre de postes offerts est fixé à 511.

-II- Présentation des candidats

2.1 Inscrits/ présents

Le nombre de candidats inscrits en 2018 est de 7 521 contre 8 538 en 2017, soit une diminution de 11,92 %.

Le nombre de candidats aux épreuves écrites est de 3 709 (sur 7 513 candidats convoqués), soit un taux de présence de 49,37 %.

Le nombre de candidats présents à l'épreuve orale est de 1 007 sur les 1 045 admissibles soit un taux de présence de 96,36 %.

2.2 Les candidats

L'étude de la répartition géographique des candidats fait apparaître que tous les départements ont enregistré des inscriptions.

Le concours a permis à 33 ressortissants européens de s'inscrire. 14 pays étaient représentés.

148 candidats en situation de handicap se sont inscrits à ce concours.

2.3 Les lauréats

La moyenne générale du concours est de 11,62/20 contre 12,50/20 en 2017. La dispersion des moyennes générales est la suivante : de 7,43/20 à 16,33/20.

Sur la liste principale, les hommes et les femmes sont représentés respectivement à 51,66% et 48,34 %, soit 264 hommes et 247 femmes. En 2017, les hommes et les femmes étaient représentés respectivement à 52,26 % et 47,74 %, soit 127 hommes et 116 femmes.

L'âge moyen des admis sur liste principale est de presque 32 ans. Le plus jeune lauréat a 20 ans, le plus âgé 60 ans.

-III- Les épreuves écrites d'admissibilité

3.1 Généralités

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 4 et 5 septembre 2017.

Lors de la réunion de jury du 15 novembre 2017, 1 045 candidats ont été déclarés admissibles (ratio de sélection admissibles/places : 2,04).

3.2 Résultats

La moyenne générale des épreuves écrites (8,15/20) est en très légère hausse (+0,08 point) par rapport à l'année dernière.

La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 0 à 16,60/20.

Les résultats par épreuve sont les suivants :

Épreuve n° 1 : rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières (durée : 4 h – coefficient : 7 – note éliminatoire <5).

Sur 7 513 candidats convoqués, 3 698 candidats ont composé à cette épreuve.

Avec une moyenne de l'épreuve (8,73) en augmentation de 0,06 point à celle constatée en 2017, le niveau de l'épreuve est en constant.

	2018	2017
Composants	3 698	3 814
Moyenne de l'épreuve	8,73	8,67
Note la plus élevée	19	19
Note la plus faible	0	0
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	195 5,27 %	238 6,24%
$12 \leq$ notes < 15 ⁽²⁾	586 15,85 %	490 12,85%
Notes ≥ 12 ⁽³⁾	781	728
Total cumul (1) + (2)	21,12 %	19,09%
10 \leq notes < 12 ⁽⁴⁾	739 19,98 %	764 20,03%
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾	1520	1492
Total cumul (3) + (4)	41,10 %	39,12%
Notes < 10	2178 58,90 %	2322 60,88%%
Notes éliminatoires < 5	519 14,03 %	527 13,82%

Les notes supérieures ou égales à 15 sont en diminution de 0,97 point alors que les notes éliminatoires sont en augmentation de 0,21 point. La strate des notes comprises entre 12/20 et 14,75/20 a augmenté de 3 points par rapport à l'année dernière.

Épreuve n° 2 à options :

Sur 7 513 candidats convoqués, 3 527 candidats ont composé à cette épreuve.

Le niveau global est en légère hausse (7,75/20) par rapport à l'année dernière (7,62/ 20).

La proportion de notes supérieures ou égales à 15 est en baisse (-0,73 point) par rapport à celles de l'an dernier ainsi que le nombre de notes éliminatoires (-1,79 point).

	2018	2017
Composants	3527	3617
Moyenne de l'épreuve	7,75	7,62
Note la plus élevée	19	17,5
Note la plus faible	0	0
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	215 6,10 %	247 6,83%
$12 \leq$ notes < 15 ⁽²⁾	445 12,62 %	417 11,53%
Notes ≥ 12 ⁽³⁾	660	664
Total cumul (1) + (2)	18,72 %	18,36%
$10 \leq$ notes < 12 ⁽⁴⁾	472 13,38 %	469 12,97%
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾	1132	1133
Total cumul (3) + (4)	32,10 %	31,32%
Notes < 10	2395 67,90 %	2484 68,68%
Notes éliminatoires < 5	905 25,66 %	993 27,45%

Les 3 options les plus choisies sont : la gestion comptable et l'analyse financière, l'analyse économique et les finances et gestion publiques.

La moins choisie est l'économétrie et statistiques.

Liste des options	Nombre de candidats ayant choisi l'option	% de candidats ayant choisi l'option
Droit constitutionnel et administratif	1 000	13,31 %
Institutions, droit et politiques communautaires	479	6,38 %
Droit civil et procédures civiles	664	8,84 %
Droit des affaires	393	5,23 %
Analyse économique	1 195	15,91 %
Économétrie et statistiques	237	3,15 %
Mathématiques	632	8,41 %
Gestion comptable et analyse financière	1 843	24,53 %
Finances et gestion publiques	1 070	14,24 %
Total	7 513	100 %

3.3 Observations sur les épreuves d'admissibilité

Épreuve n° 1 : Note de synthèse

La note de synthèse est un exercice, dans l'ensemble, maîtrisé par les candidats. Les devoirs s'organisent autour d'un plan annoncé et respecté. Le fonds documentaire n'est, cependant, pas assez exploité et les idées principales qui en émergent ne sont pas toutes valorisées.

La méthodologie de la note de proposition n'est pas acquise par les candidats. Beaucoup de candidats ne l'ont pas traitée ou seulement partiellement. Certains candidats ont intégré la note de proposition à la note de synthèse.

Il est rappelé aux candidats que le sujet comporte deux exercices distincts. Pourtant une majorité de candidats n'a pas répondu à la commande de la seconde partie de l'épreuve et a donc été fortement pénalisée au niveau de la notation. Seuls les candidats qui ont été force de proposition et qui ont mené un véritable travail de réflexion avec des idées personnelles ont été valorisés.

Les correcteurs constatent un manque de culture économique de la part des candidats lesquels ne mettent pas à profit la note de proposition pour partager leur réflexion sur la thématique proposée.

Les meilleures copies sont, pour la note de synthèse comme pour la note de proposition, celles qui sont structurées, de façon classique en deux parties et deux sous-parties, autour d'une problématique bien définie.

La présentation des copies, l'orthographe, le style et la clarté sont des éléments sur lesquels une attention spécifique de la part des candidats est appelée et pour

lesquels le jury a constaté une dégradation de la qualité cette année.

Une bonne gestion du temps, une structuration des idées décelées dans le fonds documentaire et un apport de connaissances économiques personnelles étaient indispensables pour réussir cette épreuve.

Épreuve n° 2 : Options techniques

Concernant les matières juridiques, il était important de posséder un véritable vocabulaire juridique pour éviter les hors-sujets et pour pouvoir présenter une copie d'un bon niveau. La technique du commentaire d'arrêt n'est pas maîtrisée par les candidats. Les devoirs, soit, sont incomplets, soit paraphrasent l'arrêt. La méthodologie du cas pratique n'est pas non plus respectée. Les correcteurs constatent que les candidats présentent plus des devoirs de culture générale et de forme journalistique que des devoirs juridiques.

En analyse économique et en finances et gestion publiques, la propension de candidats n'ayant traités qu'un sujet diminue mais le niveau est jugé très insuffisant malgré des sujets classiques.

En gestion comptable et analyse financière, les écritures comptables basiques ne sont pas maîtrisées et la partie relative à l'analyse financière n'a souvent pas été traitée par les candidats.

En mathématiques et en économétrie et statistiques, les correcteurs notent un très faible niveau des candidats. Les résultats ne sont pas systématiquement démontrés et les interprétations demandées sont rarement rédigées. La présentation des copies n'est, dans beaucoup de cas, pas soignée.

Épreuve n° 3 : traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien. (durée : 1 h 30 – coefficient : 1).

La répartition des candidats admissibles parmi les quatre langues proposées est la suivante :

Liste des options	Nombre de candidats ayant choisi l'option	% de candidats ayant choisi l'option
Allemand	29	2,78 %
Anglais	831	79,52 %
Espagnol	159	15,22 %
Italien	26	2,49 %
Total	1 045	100 %

Les candidats choisissent majoritairement l'anglais puis dans une moindre proportion l'espagnol. L'allemand et l'italien sont les deux langues les moins choisies.

-IV- L'épreuve orale d'admission

4.1 La formation des membres du jury

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une session de formation, animée par le pôle recrutement de l'ENFiP et le président de jury.

4.2 Le contexte de déroulement des épreuves orales

L'épreuve orale n° 1 consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur. L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat, durant environ 5 minutes, de son parcours. Il se poursuit par un échange avec le jury notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

L'épreuve orale n° 2 consiste en un exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort par le candidat sur une option de l'épreuve écrite d'admissibilité n° 2, suivi de questions en rapport avec le sujet traité et/ou le programme de l'option.

Les épreuves d'admission se sont déroulées du 15 au 19 janvier 2018 à Paris.

Sur 1 045 candidats admissibles, 1 007 étaient présents aux deux épreuves orales.

4.3 Données chiffrées

Les résultats par épreuve orale sont les suivants :

Épreuve n° 1 (durée 30 minutes ; coefficient 6, note éliminatoire < 5)

	2018		2017	
Moyenne de l'épreuve	11,10		11,17	
Note la plus élevée	19,50		18,00	
Note la plus faible	2,00		4,00	
Notes ≥ 15	174	17,28 %	57	12,47 %
Notes ≥ 12	442	43,89 %	200	43,76 %
Notes ≥ 10	620	61,57 %	307	67,18 %
Notes éliminatoires	34	3,25 %	6	1,23%

La moyenne de l'épreuve orale n° 1 en 2018 est presque identique à celle de l'année précédente (11,10 contre 11,17).

Seules les notes supérieures ou égales à 15 et les notes éliminatoires ont fortement augmenté (respectivement +4,81 points et +2,02 points).

Épreuve n° 2 (préparation : 20 minutes ; exposé et questions : 20 minutes ; coefficient 4)

	2017		2016	
Moyenne de l'épreuve	11,06		11,43	
Note la plus élevée	19,50		18,50	
Note la plus faible	2,00		1,00	
Notes ≥ 15	179	17,79 %	74	16,19%
Notes ≥ 12	425	42,24 %	217	47,48%
Notes ≥ 10	611	60,74 %	303	66,30%
Notes éliminatoires	27	2,58%	7	1,43%

La moyenne de cette épreuve connaît une légère baisse (- 0,37 point). Le nombre de notes éliminatoires est de 27 cette année.

Le pourcentage de notes supérieures à la moyenne est en diminution par rapport à l'an dernier (- 5,56 points). Le pourcentage de notes supérieures à 15/20 est en augmentation par rapport à celui de l'an dernier (+ 1,6 points).

4.4 Appréciation du jury

Épreuve n° 1 :

Dans l'ensemble, les candidats respectent leur temps imparti pour présenter leur parcours de façon structurée. Les meilleurs candidats s'appuient sur leurs expériences universitaires, professionnelles ou associatives pour démontrer leur potentiel de futur inspecteur des Finances publiques à travers un plan dynamique.

Les grandes missions de la DGFiP sont connues des candidats qui mettent en avant leur sens du service public et leur volonté de bénéficier du statut des fonctionnaires. Cependant, les définitions de ces deux notions ne sont que rarement maîtrisées.

De même, les connaissances des candidats relatives à l'environnement économique et financier restent superficielles.

Les mises en situation permettent aux candidats capables de traiter seuls un sujet contentieux puis d'en rendre compte de convaincre les membres du jury de leurs qualités managériales dans un contexte hiérarchique.

Épreuve n° 2 :

Le niveau des candidats varie selon les options.

Pour les matières scientifiques – mathématiques et économétrie & statistiques – le niveau des candidats est jugé très faible. Les candidats ne maîtrisent pas l'ensemble du programme et ont des difficultés à gérer leur stress. Les membres du jury remarquent une amélioration dans la gestion du temps qui leur est imparti. Un effort relatif à l'apprentissage des définitions est constaté mais cela n'est pas suffisant pour permettre aux candidats de finir les exercices proposés.

Pour les matières juridiques – droit constitutionnel et administratif, institutions, droit et politiques communautaires, droit des affaires et droit civil et procédures civiles – le niveau des candidats est jugé faible. Les meilleurs candidats présentent leur sujet sous l'angle d'une problématique intéressante permettant un plan dynamique, utilisant alors pleinement le temps qui leur est imparti. Néanmoins, les membres du jury constatent un manque de hauteur de vue empêchant les candidats de se positionner lors des questions « ouvertes ».

Concernant les finances et gestion publiques, l'analyse économique et la gestion comptable et l'analyse financière, le niveau des candidats est très hétérogène. Quelques candidats se montrent brillants avec une problématisation intéressante de leur sujet présentée de façon dynamique. Une réelle maîtrise de leur matière est alors constatée. En revanche, la plupart des candidats fait preuve de connaissances journalistiques très approximatives et non chiffrées sur l'ensemble du programme de leur matière.

Dans l'ensemble, les candidats méthodiques ayant une hauteur de vue suffisante permettant de mettre en application leurs connaissances universitaires à différentes situations, lors d'un entretien dynamique avec les membres du jury, sont valorisés.

Les dernières recommandations à formuler aux candidats n'ayant pas rencontré cette année le succès, sont de persévérer pour acquérir un socle de connaissances théoriques solide, notamment en s'assurant d'une bonne compréhension des concepts et d'une bonne maîtrise des définitions qui doivent servir de support à la réflexion et à l'argumentation de l'échange avec le jury. Il s'agit également de gagner en réflexion et hauteur de vue sur les sujets et mises en situation dans le but de pouvoir se positionner de façon tout d'abord logique et réfléchie aux situations proposées.

Le président du jury
Christophe MOREAU
Administrateur général des Finances publiques